

1. *Débitrice*: **Union Lausannoise de Badminton Prilly**,
Viaduc 12, 1008 **Prilly**

2. *Remarques*: L'état de collocation est déposé à l'office.
Délai pour intenter action en opposition: 11 septembre
2003, sinon l'état de collocation sera considéré comme ac-
cepté.

La cession des droits de la masse peut être demandée dans le
même délai (revendication de propriété - art. 49 et 80
OAOF).

Office des faillites de Lausanne
1014 Lausanne

(01139626)